

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (s'est absenté momentanément) – Emmery BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (a définitivement quitté la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
2021 DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2020-6S-DAF-92

Vu les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui prévoit le report exceptionnel au 31 juillet de l'année l'adoption des documents budgétaires des collectivités territoriales (budgets et comptes administratifs de l'année écoulée) ;

Vu la délibération n° CM-2020-5S-DAF-76b du 12 novembre 2020, relative au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 décembre 2020 ;

Vu le projet de budget primitif 2021 présenté par monsieur le maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de budget primitif de la ville du Gosier comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellés chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	5 903 100 €
012	Charges de personnel	27 209 400 €
014	Atténuations de produits	5 250 000 €
65	Charges de gestion courante	3 794 700 €
66	Charges financières	800 000 €
67	Charges exceptionnelles	88 800 €
023	Virement à la section d'investissement	2 300 000 €
042	Opérations d'ordre	840 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 186 000 €

chapitres	Libellés chapitres	Montants
013	Atténuations de charges	590 000 €
70	Produits des domaines	1 066 800 €
73	Impôts et taxes	35 311 200 €
74	Dotations et participations	8 428 000 €
75	Produits de gestion courante	390 000 €
042	Opérations d'ordre	400 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 186 000 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

chapitres	Libellés chapitres	Montants
20	Immobilisations incorporelles	61 000 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000 €
21	Immobilisations corporelles	2 881 800 €
	Opérations d'équipement	8 073 000 €
16	Emprunts et dettes	2 300 000 €
040	Opérations d'ordre	400 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 765 800 €

chapitres	Libellés chapitres	Montants
10	Dotations et fonds divers	1 550 000 €
13	Subventions d'équipements	6 775 800 €
16	Emprunts et dettes	2 300 000 €
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	2 300 000 €
040	Opérations d'ordre	840 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 765 800 €

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	46 186 000 €	46 186 000 €
Investissement	13 765 800 €	13 765 800 €
Total	59 951 800 €	59 951 800 €

Article 3 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

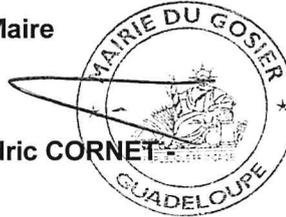
Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
23 DEC. 2020
Et publication ou notification
le
23 DEC. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du budget primitif 2021 de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDAF92 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDAF92-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.1. Budgets primitifs